

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-01-001

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 21 décembre 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 21 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'APPROUVER le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Alexandre ROUMIGUIÉ.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 12 JAN. 2024

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-01-002

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : VOIRIE : Validation des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) pour la commune de Belfort du Quercy en fonction des critères définis lors du conseil communautaire du 16/11/2023,

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a validé les nouveaux critères pour la définition de la voirie communautaire tels que définis ci-dessous :

- Voie ayant une largeur de chaussée revêtue d'au moins 3.00 mètres de large.
- Voie ayant une largeur de chaussée revêtue inférieure à 3.00 mètres, sous réserve qu'elle remplisse l'une des conditions suivantes :
 - Voie servant de liaison à une ou plusieurs voies départementales,
 - Voie desservant à minima 2 habitations principales,
- Les rues et les places, hors ZAE, ne sont pas assimilées à des VIC,
- Voies nouvelles classées en P4.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, présente un tableau (Cf annexe 1 ci-joint) reprenant en compte :

- les demandes de classement de nouvelles voiries communales en VIC répondant aux nouveaux critères
- les demandes de la commune de déclassements de voiries communautaires
- le déclassement des voiries classées en VIC ne répondant pas aux critères en vigueur.

Par conséquent, Monsieur le Maire, présente un tableau (Cf annexe 2 ci-joint) énumérant l'ensemble des voies du nouvel intérêt communautaire 2024 pour la commune de Belfort du Quercy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** l'évolution de l'intérêt communautaire, tel que défini dans les tableaux ci-joints, pour la commune de Belfort du Quercy,
- de **CONFÉRER** à Monsieur le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.



Le Maire,
Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,
Alexandre ROUMIGUIÉ.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le 12 JAN. 2024

**Annexe 2 jointe à la délibération : Nouvel intérêt communautaire
COMMUNE DE : BELFORT DU QUERCY
2024**



N° VIC	NOM	POINT DE DÉPART	POINT FINAL	LONGUEUR	ANNOTATION
26	Loubéjac / Pailhas	Croisement VIC 28	Limite communale avec Lalbenque	1 836,00	
27	Rauzas / St Génies	Croisement VIC 28	Croisement RD 10	1 980,00	
28	Loubéjac / limite de Lalbenque	Croisement RD 10	Limite communale avec Lalbenque	4 261,00	
29	Traverse de Malmont	Croisement RD 10	Croisement VIC 28	1 732,00	
30	Helios	Croisement VIC 28	Fin du goudron	580,00	
31	Traverse de Caminel / Barrat / Cantarel	Croisement RD 57	Croisement RD 47	2 277,00	
32	Malminot (viaduc)	Croisement RD 57	Fin du goudron	1 161,00	
34	St Fleurien Moulinet	Croisement RD 57	Fin du goudron	1 373,00	
35	Savignac / Lapenche	Croisement VIC 37	Limite communale avec Lapenche	567,00	
36	Traverse Gaubille / Latargue	Croisement VIC 37	Croisement RD 47	1 044,00	
37	CD Montalzat à Vaysset Bas	Croisement RD 47	Croisement RD 57	2 616,00	
38	Le Bragayre / Puylaroque	Croisement VIC 38 1/2	Croisement RD 57	668,00	
38 1/2	Le Bragayre / Puylaroque	Croisement VIC 52	Croisement VIC 38	707,00	LIMITROPHE COMMUNE DE PUYLAROQUE LARGEUR POUR MOITIE 3,20/2=1,60
39	Le Bragayre / St Jean des Arades	Croisement RD 47	Croisement VIC 54	1 128,00	
40	CD Lapenche par Alibert CD Puylaroque	Croisement RD 47	Croisement RD 56	3 473,00	
41	Olives	Croisement RD 47	Fin du goudron	900,00	
43	Galdus	Croisement VIC 43 1/2	Fin du goudron	1 148,00	
43 1/2	Galdus	Croisement VIC 43a	Croisement VIC 43	585,00	LIMITROPHE LABASTIDE DE PENNE LARGEUR POUR MOITIE 3,60/2=1,80
43a	Galdus	Croisement RD 56	Croisement VIC 43 1/2	135,00	
45	Gary bas	Croisement VIC 33	Fin du goudron	230,00	
48	St Fleurien	Croisement VIC 34	Fin du goudron	161,00	
49	Chemin de Pomiès	Croisement RD 10	Limite communale avec Lalbenque	455,00	
50	Pourtalier	Croisement RD 56	Limite propriété privée	750,00	
51	Terride	Croisement VIC 51 1/2	Fin du goudron	1 378,00	
51 1/2	Terride	Croisement RD 56	Croisement VIC 51	220,00	LIMITROPHE LABASTIDE DE PENNE LARGEUR POUR MOITIE 3,40/2=1,70
52	Pinchenies	Croisement VIC 38	Fin du goudron	1 092,00	
53	Combe de Sendrou	Croisement VIC 52	Fin du goudron	728,00	
54	Pech Prunel	Croisement VIC 39	Fin du goudron	403,00	
55	VC 58 cadastré VC303 d'Hélios à la RD56	Croisement RD 56	Croisement VIC 28	875,00	
351	Route de Clavel	Croisement RD 56	Fin du goudron	1493	
352	Lartigue	Croisement RD 56	Fin du goudron	809	
375	Combe de Terrenne	Croisement VIC 26	Fin du goudron	863	
391 1/2	Chemin de Pailhas	Croisement VIC 146	Croisement RD 99	330,00	LIMITROPHE COMMUNE DE Lalbenque LONGUEUR POUR MOITIE 660,00/2=330,00
393 1/2	Chemin de Pouxoy	Croisement VIC 146 a	Croisement VIC 146	52,00	LIMITROPHE COMMUNE DE Lalbenque LONGUEUR POUR MOITIE 104,00/2=52,00
394	Le Boutic Le Cluzel	Croisement RD 20	Fin du goudron	578	Nouvelle VIC

Voiries d'Intérêt Communautaire - gestion communautaire

38 588,00 mètres

**Annexe 1 jointe à la délibération : Validation des voiries d'intérêt communautaire
COMMUNE DE : BELFORT DU QUERCY
2024**



Note:

Afin de déterminer le linéaire réel des voiries d'intérêt communautaire, les principes ci-dessous sont adoptés :

Les voiries limitrophes à 2 communes faisant partie de la CCPLL sont numérotées avec l'annotation "1/2" et le linéaire limitrophe aux deux communes est réparti par moitié dans chaque commune.

Les voiries limitrophes à 2 communes, dont l'une ne fait pas partie de la CCPLL sont numérotées avec l'annotation "1/2" et la largeur de la voie est répartie par moitié dans chaque commune.

DEMANDE A DECLASSER	DE LA PART DE LA COMMUNE	N° VIC	NOM	POINT DE DEPART	POINT FINAL	LONGUEUR	ANNOTATION
DEMANDE A CLASSER	DE LA PART DE LA COMMUNE	375	Combe de Terrenne	Croisement VIC 26	Fin du goudron	863	Nouvelle VIC
	DE LA PART DE LA COMMUNE	394	Le Boutic Le Cluzel	Croisement RD 20	Fin du goudron	578	Nouvelle VIC
	LIMITROPHE A 2 COMMUNES	391 1/2	Chemin de Paillas	Croisement VIC 146	Croisement RD 99	330,00	LIMITROPHE COMMUNE DE Lalbenque LONGUEUR POUR MOITIE 660,00/2=330,00
		393 1/2	Chemin de Pouxoy	Croisement VIC 146 a	Croisement VIC 146	52,00	LIMITROPHE COMMUNE DE Lalbenque LONGUEUR POUR MOITIE 104,00/2=52,00
	VOIES A DECLASSER NE REpondant PAS AUX CRITERES VALIDES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 11 2023						

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-01-003

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNOT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Décision Modificative n°2/2023 – Budget Commune,

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un échange de mail avec le Service de gestion de Cahors. Il reste à mandater le prélèvement sur fiscalité « dégrèvement TFNB jeunes agriculteurs » d'un montant de 44 €.

Les crédits au chapitre 014 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits des dépenses imprévues.

Une décision modificative par virement de crédits doit être votée de la façon suivante :

Sens	Section	Chap	Article	Op	Objet	Montant €
D	F	022	022	-	Dépenses imprévues	-44,00
D	F	014	7391171	-	Dégrèvement de TF sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+ 44,00
D	I	21	2132	318	Immeubles de rapport	-14 000,00
D	I	21	21578	320	Autre matériel et outillage de voirie	+ 2 600,00
D	I	20	2031	321	Frais d'études	+ 11 400,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **PROCÉDER** au virement de crédits sur le budget primitif communal 2023, comme indiqués ci-dessus,

- d'**APPROUVER** les décisions modificatives par virement de crédits,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.



Le Maire

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Alexandre ROUMIGUIÉ.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 12 JAN. 2024

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-01-004

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Rénovation thermique et restructuration de la salle des fêtes avec aménagement d'une salle associative – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Monsieur Boissières, architecte désigné a réactualisé le projet en intégrant les options choisies et validées lors du conseil municipal du 21 décembre dernier. Le chiffrage prévisionnel de l'opération étant finalisé, le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

DÉPENSES			RECETTES		
	en € HT	en € TTC		% sollicité	Montant en €
Travaux	348 900	418 680	État Detr	30 %	119 079
Maîtrise d'œuvre	40 433	48 519	État Dsil	10 %	39 693
Prestations annexes (diagnostic, SPS, contrôle technique...)	7 600	9 120	Région Occitanie	20 %	79 387
			Département du Lot	20 %	79 387
			Autofinancement	20 %	79 387
TOTAL	396 933 €	476 319 €	TOTAL		396 933 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** la réalisation du projet présenté estimé à 396 933 € HT,
- d'**APPROUVER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.



Le Maire
Francis FIGEAC

Le secrétaire de séance,
Alexandre ROUMIGUIÉ

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 12 JAN. 2024

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**Délibération n°2024-01-005**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 (POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Rénovation thermique et restructuration de la salle des fêtes avec aménagement d'une salle associative – Demande de subvention DETR DSIL 2024,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du programme d'investissement en cours pour l'année 2024 concernant la rénovation thermique et la restructuration de la salle des fêtes avec aménagement d'une salle associative. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études et avant-projet à 396 933 € HT, soit 476 319 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES		
	en € HT	en € TTC		% sollicité	Montant en €
Travaux	348 900	418 680	État Detr	30 %	119 079
Maîtrise d'œuvre	40 433	48 519	État Dsil	10 %	39 693
Prestations annexes (diagnostic, SPS, contrôle technique...)	7 600	9 120	Région Occitanie	20 %	79 387
			Département du Lot	20 %	79 387
			Autofinancement		9 387
			Emprunt	20 %	70 000
TOTAL	396 933 €	476 319 €	TOTAL		396 933 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Septembre 2024,
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Novembre 2024,
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 396 933 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Alexandre ROUMIGUIÉ.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 12 JAN. 2024

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-01-006

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Demande d'achat d'une concession double cimetière communal de Belfort du Quercy – Concession n°101,

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de la famille GUILLAUME Hubert et Marie-Paule pour l'achat de la concession n°101 de 50 ans au cimetière communal de Belfort du Quercy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

- de **VENDRE** au profit de la famille GUILLAUME Hubert et Marie-Paule, une concession double de 50 ans dans le cimetière communal de Belfort du Quercy au prix de 134,40 € (cent trente-quatre euros et quarante centimes).

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire

Francis FIGEAC

Le secrétaire de séance,

Alexandre ROUMIGUIÉ.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 12 JAN. 2024

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-01-007

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNOT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget à hauteur de 25%.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du part des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre 20	4 000 x 25 % =	1 000 €
Chapitre 21	307 848 x 25 % =	76 962 €
TOTAL	311 848 x 25 % =	77 962 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans la limite de 77 962 € correspond au seuil que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**ACCEPTER** l'autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissements 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.



Le Maire,
Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,
Alexandre ROUMIGUIÉ.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 12 JAN. 2024